



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 20 JUIN 2023

| | | |
|---|----|--|
| Nombre de membres composant le Conseil d'administration | 13 | Le mardi 20 juin 2023 à 14h00, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président. |
| Nombre de membres présents à la séance | 10 | |
| Nombre de membres représentés | 02 | |
| Nombre de membres non représentés | 01 | |

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. RIOUSSET Michel, représentant de l'association ARJ
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Chantal ALLAIN

DELIBERATION N°10

ATTRIBUTION DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Le règlement des aides sociales facultatives du CCAS prévoit l'attribution de bourses au permis de conduire et dispose que ces bourses peuvent être versées soit directement aux auto-écoles assurant la formation des jeunes, soit directement sur le compte bancaire du jeune postulant.

L'instruction des demandes est réalisée par le Service jeunesse de la Ville de Joinville-le-Pont, qui s'assure notamment que le candidat a bien procédé à son inscription auprès d'une auto-école ou a déjà réglé cette dernière et qu'il a obtenu le code.

Le Service jeunesse nous soumet aujourd'hui cinq dossiers de demandes de bourse au permis de conduire, complets.

Je vous propose donc d'attribuer une bourse au permis de conduire d'un montant de 500 € à :

- LE PIOUFLE Pauline, née le 31/10/2004
- AIT DAMMOUHE Tarek, né le 25/12/2003
- DAHMANI Ylyes, né le 02/07/2004
- DJELLAL Mathis, né le 08/06/2003
- SOULMAHORO Morifere, né le 17/09/2003

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré par :

| | |
|------------|----|
| Pour | 12 |
| Contre | 00 |
| Abstention | 00 |

Article 1 : attribue cinq bourses au permis de conduire d'un montant de 500 € chacune à :

- LE PIOUFLE Pauline, née le 31/10/2004
- AIT DAMMOUHE Tarek, né le 25/12/2003
- DAHMANI Ylyes, né le 02/07/2004
- DJELLAL Mathis, né le 08/06/2003
- SOULMAHORO Morifere, né le 17/09/2003

Article 2 : décide que ces bourses au permis de conduire seront directement versées aux bénéficiaires.

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS



A large, stylized black ink signature of M. Olivier DOSNE, written over a circular official stamp of the Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) of Joinville-le-Pont.

Mme Chantal ALLAIN
Secrétaire de séance



A blue ink signature of Mme Chantal ALLAIN, written over a circular official stamp of the Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) of Joinville-le-Pont.

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été

~~Publiée sous format électronique~~

le /Notifiée le : 26 JUIN 2023

télétransmis au contrôle de

légalité le : 22 JUIN 2023

Fait à Joinville-le-Pont le